

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 575

17 mars 2009

SOMMAIRE

ABC, Africa Business Center S.A.	27600	Hardt	27575
Agility Team Suessem	27574	Huxton S.A.	27589
Albali Invest S.A.	27600	Impax New Energy Investors S.C.A.	27561
AlphaOne SICAV-FIS	27586	ING International	27564
Apollo Ventures S.A.	27598	ING International Currency Management Fund	27563
Arshipping S.A.	27560	ING (L) Liquid	27560
Autonomy S.à r.l.	27572	ING (L) Renta Cash	27562
Bastion Limited Partner S.à r.l.	27564	ING (L) Selectis	27565
Beca, S.à r.l.	27581	J.Lockes & Cie	27582
Belfry Limited Partner S.à r.l.	27565	Jules et Louis S.à r.l.	27562
Best Resorts Marketing S.A.	27595	LEO (Luxembourg Energy Office) S.A. ...	27566
Caret Berzig S.à r.l.	27559	Longway Investment S.A.	27580
Caret Bochum S.à r.l.	27572	Lotus Two S.à r.l.	27578
Caret BPLR S.à r.l.	27554	LSF-KEB Capital Investments S.à r.l.	27561
Caret PSLI S.à r.l.	27571	MGP Services S.à r.l.	27573
Caret Saarbrücken S.à r.l.	27571	Mirabeau Lux Investments S.A.	27589
Caret SHSG S.à r.l.	27568	Monroe S.A.	27597
CD Private Equity S.à r.l.	27583	Net Financial S.A.	27558
Centrum Development and Investments S.A.	27559	Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l.	27560
CETREL S.A.	27574	Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l.	27563
Consoltex Holdings Luxembourg	27576	Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l.	27565
De Ransart S.A.	27559	Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l.	27564
Duva Holding S.A.	27576	Nyl S.A.	27580
Ecotank S.A.	27563	Ozzel S.A.	27576
Espace Couleurs S.à r.l.	27573	Ramsup Participations S.A.	27574
Eternit Investment S.à r.l.	27573	RS Consultancy Sàrl	27577
Fininter S.A.	27554	Scandinvest S.A.	27565
Fininter S.A.	27558	Scandinvest S.A.	27562
Fortezza RE S.à r.l.	27563	Sopafin (Luxembourg) S.A.	27561
Fortezza S.à r.l.	27560	S.Participations S.A.	27600
Fortezza Servco S.à r.l.	27562	Travinter S.A.	27575
Fortezza Sisterco S.à r.l.	27564	TRG International S.A.	27561
Gant International S.à r.l.	27568	Viga Finance S.A.	27572

Caret BPLR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.525,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.335.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 26 janvier 2009

Monsieur Franck RUIMY, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne), démissionne de son mandat de gérant.

Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Grande-Bretagne) est gérant unique de la société

Traduction

Mr Franck RUIMY, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London (United Kingdom), resigned from his position as manager.

Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom) is the sole manager of the Company.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027993/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03367. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Fininter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 144.837.

—
STATUTS

L'an deux mille huit,

Le vingt-trois juillet,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1.- Maître Claude WASSENICH, avocat, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, représenté par Madame Patricia SAND, employée privée, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 22 juillet 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci,

2.- Madame Patricia SAND, prénommée.

Lesdits comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils ont constituée entre eux:

Titre 1^{er} . Dénomination, Siège, Objet, Durée, Capital social

Art. 1^{er}. Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de "FININTER S.A."

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg. Le siège peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant comme en matière de modification de statuts.

La société pourra, par simple décision du conseil d'administration, créer des succursales, agences et bureaux tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète des circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure provisoire puisse avoir effet sur la nationalité de la société laquelle restera luxembourgeoise, nonobstant ce transfert provisoire du siège social.

Art. 3. La société a pour objet l'acquisition, la mise en valeur, la location et la gestion de ses immeubles et de ceux qu'elle pourrait acquérir, ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet

social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement et l'exploitation, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Elle pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La société pourra, par voie de cession d'apport, de fusion, de participation d'intervention financière, d'achat d'actions, de parts et d'obligations ou par tout autre mode, s'intéresser dans toutes entreprises dont l'objet serait semblable au sien. Elle peut exercer des fonctions d'administrateur ou de liquidateur dans d'autres sociétés.

La société pourra accorder des prêts avec garanties hypothécaires ou autres, constituer toutes garanties en sa faveur ou en faveur de tiers. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet social et de son but ou de celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

Art. 4. La société, est constituée pour une durée indéterminée à partir du jour de sa constitution. Elle peut être dissoute par décision de l'assemblée générale statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 5. Le capital social est fixé à trente deux mille euros (EUR 32.000,00), représenté par trente-deux (32) actions de mille euros (EUR 1.000) chacune.

Les trente-deux (32) actions ont été souscrites comme suit:

1.- Maître Claude WASSENICH, prénommé, trente actions	30
2.- Madame Patricia SAND, prénommée, deux actions	2
Total: trente-deux actions	32

Toutes ces actions ont été libérées à concurrence d'un quart (1/4), de sorte que la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Art. 6. Le capital social autorisé est fixé à la somme de deux millions d'euros (EUR 2.000.000,00), représenté par deux mille (2.000) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune.

Dans le cadre des limites du capital social autorisé, le conseil d'administration est autorisé à réaliser des augmentations de capital. A cet effet il est spécialement autorisé à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu d'émission intégrale, ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer le taux ou les conditions de souscription et de libération, à arrêter toutes autres modalités se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues aux présentes, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant implicitement de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée. La présente autorisation n'est valable que pour une période de cinq ans, mais peut être renouvelée par l'assemblée générale.

Art. 7. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative. Elles sont librement cessibles entre actionnaires.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Aucune cession ne peut se faire à des tiers qu'après que la société en aura été informée par lettre recommandée, dans laquelle doivent être indiqués les nom, prénom, profession et domicile du cessionnaire, le nombre d'actions à céder ainsi que le prix convenu avec le cessionnaire.

La société devra informer par écrit les autres actionnaires de la cession envisagée dans la huitaine. Les autres actionnaires seront en droit d'exercer un droit de préférence sur les actions destinées à la revente à un tiers pour un prix qui sera fixé contradictoirement, sinon par un expert comptable nommé d'un commun accord, sinon, en cas de désaccord, par le président du tribunal d'arrondissement de Luxembourg, siégeant comme juge des référés.

Si plusieurs actionnaires devaient être intéressés à la reprise des actions, elles pourront être rachetées par eux proportionnellement aux actions qu'ils détiennent déjà dans la société. La décision de racheter les actions offertes à la vente devra être notifiée par l'intéressé à la société par lettre recommandée dans la quinzaine de l'information recommandée prévue ci-dessus. La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites prévues par la loi.

Titre 2. Administration et Surveillance

Art. 8. La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur mandat. L'assemblée générale peut également les révoquer. La durée du mandat de l'administrateur est de six ans au plus. Les administrateurs sortants seront rééligibles.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, les administrateurs restants continueront à gérer les intérêts de la société, à condition que leur nombre soit de trois au moins. Dans le cas contraire, les membres restants du conseil d'administration peuvent coopter un nouvel administrateur, à condition d'en informer les actionnaires par écrit. Dans ce cas, en cas de non contestation des actionnaires dans la quinzaine de cette information faite par lettre recommandée, le membre coopté restera en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale.

En cas de désaccord de la part d'un actionnaire, le conseil d'administration doit convoquer dans le mois une assemblée générale extraordinaire qui décidera à la majorité simple.

Art. 9. Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télex ou téléfax, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas d'égalité, la voix du président est prépondérante.

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent, sur demande du président ou de deux de ses administrateurs.

Pour la première fois, le président du conseil d'administration ainsi qu'un ou plusieurs administrateur(s)-délégué(s) peuvent être nommés par l'assemblée générale extraordinaire faisant suite à la constitution de la société.

Art. 10. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges pour l'administration et la gestion de la société. Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts, est de sa compétence. Il peut notamment compromettre, transiger, consentir tous désistements et toutes mainlevées avec ou sans paiement.

Art. 11. Le conseil d'administration peut conférer des pouvoirs spéciaux à un ou à plusieurs de ses membres ou même à une tierce personne, associée ou non. Il détermine leurs indemnités qui seront prélevées sur les frais généraux.

Art. 12. La société se trouve engagée valablement par la seule signature du président du conseil d'administration ou par celle d'un administrateur-délégué ou par les signatures conjointes de deux administrateurs, respectivement par la seule signature d'un délégué à la gestion journalière ou d'un fondé de pouvoirs sur base de pouvoirs lui spécialement conférés.

Art. 13. La société est surveillée par un commissaire au moins, associé ou non, nommé par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe le nombre des commissaires. La durée du mandat de commissaire est de six ans au plus.

Art. 14. Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Titre 3. Assemblée générale

Art. 15. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à l'endroit à indiquer dans les convocations, le dernier mercredi du mois de juin à dix-huit heures. Si ce jour est un jour férié, légal, la réunion a lieu le premier jour ouvrable suivant, aux mêmes heure et lieu.

Le conseil d'administration fixera les conditions requises pour prendre part aux délibérations de l'assemblée générale.

Chaque fois que tous les actionnaires sont présents ou représentés et qu'ils déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Des assemblées générales extraordinaires peuvent être convoquées soit par le président du conseil d'administration, soit par deux administrateurs, soit par le commissaire, soit par un ou plusieurs actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Art. 16. Chaque action donne droit à une voix, sous réserve des restrictions légales.

L'assemblée générale a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société. Elle décide de l'affectation et la distribution du bénéfice net.

Titre 4. Année sociale, Affectation des résultats

Art. 17. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année. Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et finira le trente et un décembre deux mille neuf.

Le trente et un décembre de chaque année, le conseil d'administration dresse l'inventaire, le bilan et le compte des pertes et profits qui sont soumis, conformément à la loi au commissaire de surveillance, au moins un mois avant la date de l'assemblée générale.

Art. 18. Sur les bénéfices nets de l'exercice, après déduction de tous les frais généraux et amortissements, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social. Le solde bénéficiaire est à la disposition de l'assemblée générale.

Titre 5. Dispositions générales

Art. 19. En aucun cas, les héritiers, créanciers ou autres ayant droit d'un actionnaire ne peuvent poursuivre l'apposition des scellés sur les biens et papiers de la société ou la liquidation ou le partage de l'avoir social. Pour l'exercice de leurs droits ils doivent s'en tenir au bilan et à l'inventaire de la société ainsi qu'aux décisions de l'assemblée générale.

Art. 20. L'interdiction, la faillite, la déconfiture ou le décès d'un associé ne mettent pas fin à la société.

En cas de dissolution, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs nommés par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera les pouvoirs des liquidateurs et réglera le mode de la liquidation.

L'avoir net de la société sera réparti de la manière prévue par la loi.

Art. 21. Les associés s'interdisent de faire pour leur compte tout acte de concurrence vis-à-vis de l'objet de la société durant toute la durée de leur participation dans celle-ci.

Ils s'engagent en outre, même après leur sortie de la société, à ne se servir en aucun cas du nom de la société.

Art. 22. Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille six cents euros (EUR 1.600,00).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire et, après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateur:

a) Maître Claude WASSENICH, avocat, né à Luxembourg, le 30 avril 1951, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel,

b) Madame Sylvie LEICK, employée privée, née à Luxembourg, le 27 mai 1954, demeurant à L-7395 Hünsdorf, 12, rue de Steinsel,

c) Madame Patricia SAND, employée privée, née à Luxembourg, le 31 mai 1978, demeurant professionnellement à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

"FIDACOS S.à r.l.", ayant son siège social à L-5762 Hassel, 3, rue des Champs, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 25.376.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an deux mille quatorze.

5.- Est nommé président du conseil d'administration:

Maître Claude WASSENICH, prénommé.

6.- Le siège social est établi à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, ès qualités qu'elle agit, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Sand, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 25 juillet 2008. LAC/2008/31053. Reçu à 0,50 %: cent soixante euros (€160,-).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 août 2008.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009028496/227/185.

(090031079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

**Net Financial S.A., Société Anonyme,
(anc. Fininter S.A.).**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 144.837.

L'an deux mille neuf,

Le quinze janvier,

Par devant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FININTER S.A.", avec siège social à L-2134 Luxembourg, 54, rue Charles Martel, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 23 juillet 2008, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, en voie d'inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

L'assemblée est présidée par Monsieur Ludovic GAVATZ, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Laurence TRAN, employée privée, demeurant à Rollingen/Mersch.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Sylvie LEICK, employée privée, demeurant à Hùnsdorf.

Le bureau ayant été constitué, le Président expose et l'assemblée constate:

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence, signée "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III.- Que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Modification de la dénomination sociale en "NET FINANCIAL S.A.", et modification subséquente de l'article premier des statuts.

2. Constatation de la libération à cent pour cent (100%) du capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), initialement libéré à vingt-cinq pour cent (25%), à savoir huit mille euros (EUR 8.000,00), par apport en espèces de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,00).

3. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière, après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de modifier la dénomination sociale de la société en "NET FINANCIAL S.A.", et dès lors, de modifier l'article premier des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:

" **Art. 1^{er}** . Il est constitué entre les comparants et tous ceux qui pourraient devenir actionnaires par la suite une société anonyme sous la dénomination de "NET FINANCIAL S.A."."

Seconde résolution

L'assemblée générale constate que, lors de la constitution de la société, le 23 juillet 2008 le capital social de trente-deux mille euros (EUR 32.000,00), divisé en trente-deux (32) actions de mille euros (EUR 1.000,00) chacune, n'avait été libéré qu'à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%), soit la somme de huit mille euros (EUR 8.000,00).

L'assemblée constate le paiement du montant de vingt-quatre mille euros (EUR 24.000,00) par apport en espèces, de sorte que les trente-deux (32) actions sont actuellement entièrement libérées, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Plus rien ne se trouvant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent procès-verbal avec le notaire.

Signé: L. Gavatz, L. Tran, S. Leick, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 janvier 2009. LAC/2009/2147. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 4 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009028501/227/58.

(090031079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Caret Berzig S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.050.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.270.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 26 janvier 2009

Monsieur Franck RUIMY, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne), démissionne de son mandat de gérant.

Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Grande-Bretagne) est gérant unique de la société

Traduction

Mr Franck RUIMY, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London (United Kingdom), resigned from his position as manager.

Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom) is the sole manager of the Company.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027996/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03369. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Centrum Development and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 128.408.

—
Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale tenue en date du 13 août 2008

Première résolution

L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Patrick DELCOL de son poste de membre du Directoire de la société avec effet au 24 juin 2008.

Pour extrait

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2009028025/6341/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08578. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030716) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

De Ransart S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4575 Differdange, 41-43, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 87.027.

—
Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.2.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028194/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05144. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

ING (L) Liquid, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 86.762.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 octobre 2008.

Par délégation

ING Investment Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009028228/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09290. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030408) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Fortezza S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.380.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Frisch Jean-Paul

Company Director

Référence de publication: 2009028229/8531/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06382. - Reçu 62,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030682) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Arshipping S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 135.121.

Le bilan au 30 Septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028227/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06160. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030359) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Netzaberg Luxembourg SPS 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.215.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028210/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06768. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Sopafin (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 118.229.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12.02.2009.
Pour Sopafin (Luxembourg) S.A.
Patrick Schott
Délégué à la gestion journalière

Référence de publication: 2009028211/52/15.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05617. - Reçu 30,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

LSF-KEB Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 90.485.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 18 février 2009. Signature.

Référence de publication: 2009028209/8901/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06842. - Reçu 24,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

TRG International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.
R.C.S. Luxembourg B 83.364.

Le Bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 20/2/09. Signature.

Référence de publication: 2009028204/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05546. - Reçu 18,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Impax New Energy Investors S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 110.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Impax New Energy Investors S.C.A.,
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2009028234/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06319. - Reçu 40,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Fortezza Servco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 119.294.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Frisch Jean-Paul
Company Director

Référence de publication: 2009028233/8531/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06380. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Jules et Louis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5331 Oetrange, 1, rue de Remich.

R.C.S. Luxembourg B 134.802.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2.2.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028235/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05153. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Scandinvest S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 93.066.

Le contrat de domiciliation conclu entre SCANDINVEST S.A., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93066, avec siège social 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg, et Maître Albert WILDGEN a été résilié avec effet 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Albert WILDGEN.

Référence de publication: 2009028237/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05593. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030893) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

ING (L) Renta Cash, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 29.765.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2009.

Par délégation
ING Investments Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009028217/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11009. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030391) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Fortezza RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.459.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.
Frisch Jean-Paul
Company Director

Référence de publication: 2009028232/8531/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06375. - Reçu 36,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Netzaberg Luxembourg SPS 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.217.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028239/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06773. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Ecotank S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 119.021.

Le bilan au 30 Septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028225/2704/12.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06152. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

ING International Currency Management Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 40.811.

Le bilan au 30 septembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2009.

Par délégation

ING Investments Management Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2009028216/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 30 janvier 2009, réf. LSO-DA11013. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Fortezza Sisterco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 112.378.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Frisch Jean-Paul
Company Director

Référence de publication: 2009028246/8531/14.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2009, réf. LSO-DB06376. - Reçu 40,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Bastion Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.158.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 Février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028247/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06680. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030652) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Netzaberg Luxembourg SPS 7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.291.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 Janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028243/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06780. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

ING International, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 47.586.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Par délégation
ING Investments Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009028214/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09345. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

ING (L) Selectis, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 52, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 60.411.

Le bilan au 30 juin 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 octobre 2008.

Par délégation
ING Investments Management Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009028212/5911/15.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 2009, réf. LSO-DA09302. - Reçu 16,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Scandinvest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.
R.C.S. Luxembourg B 93.066.

Il résulte des résolutions prises en date du 13 novembre 2008 par le conseil d'administration de la Société que le siège social de la Société a été transféré du 69, Boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg au 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, avec effet au 1^{er} janvier 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028236/280/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08696. - Reçu 14,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030895) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Netzaberg Luxembourg SPS 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 133.222.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 Janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028240/6654/13.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06775. - Reçu 26,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Belfry Limited Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 109.559.

Les comptes annuels au 31 juillet 2008 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 24 Février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028248/7801/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06682. - Reçu 32,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(090030657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

LEO (Luxembourg Energy Office) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 92.845.

L'an deux mille neuf, le douze janvier.

Par devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "LEO (LUXEMBOURG ENERGY OFFICE) S.A.", ayant son siège social à L-2013 Luxembourg, 9, boulevard Roosevelt, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 92.845, constituée suivant acte notarié en date du 28 mars 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 507 du 10 mai 2003 (ci-après la "Société").

L'assemblée est ouverte à 16.00 heures sous la présidence de Monsieur Paul Helminger, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Jean-Paul Wagner, gérant administratif, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Patricia Rix, secrétaire générale de l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour:

1) Apport en nature à la Société de cinquante-cinq (55) pour cent d'un fonds de commerce appartenant à l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg d'une valeur de soixante-six millions d'euros (EUR 66.000.000) et rémunération de cet apport comme suit:

- émission de six cent mille (600.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune par voie d'augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) et attribution de ces actions nouvelles au souscripteur,

- affectation à la prime d'émission d'un montant de six millions d'euros (EUR 6.000.000).

2) Modification afférente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées "ne varietur" par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale accepte l'apport en nature ci-après spécifié par la l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg et décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de soixante millions d'euros (EUR 60.000.000) pour le porter de son montant actuel d'un million d'euros (EUR 1.000.000) à soixante et un millions d'euros (EUR 61.000.000), par l'émission de six cent mille (600.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune à attribuer au souscripteur en rémunération de son apport.

La différence entre la valeur de l'apport qui est estimé à soixante-six millions d'euros (EUR 66.000.000) et l'augmentation de capital ci-avant documentée, soit six millions d'euros (EUR 6.000.000) est affectée à la prime d'émission.

Souscription et Libération

Ensuite, l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg, agissant par son collègue des Bourgmestre et Echevins actuellement en fonction,

à ce autorisée par le Conseil Communal suivant délibération du 5 décembre 2008, dûment approuvée par arrêté grand-ducal en date du 19 décembre 2008, qui restera annexé au présent acte,

déclare souscrire à l'intégralité des six cent mille (600.000) nouvelles actions et les libérer par l'apport à la Société de cinquante-cinq (55) pour cent de son fonds de commerce comprenant l'ensemble des contrats commerciaux de l'activité achat / vente établis d'une part avec les producteurs / grossistes d'électricité et de gaz naturel en amont et d'autre part avec les clients d'électricité et de gaz naturel en aval. N'y figurent pas les activités régulées de la gestion des réseaux (gestion technique et administrative, comptages) telles qu'elles sont définies par les lois organiques du 1^{er} août 2007.

Les contrats avec les fournisseurs d'électricité et de gaz naturel comportent l'ensemble des arrangements commerciaux, formels ou informels, convenus en vue de la livraison d'énergie dans les périmètres d'équilibres électricité et gaz naturel de la Ville de Luxembourg. Ces contrats revêtent un caractère global (contrat-cadre, contrat de base), un caractère spécifique (contrat individuel portant sur des volumes, prix et date de livraison précis s'inscrivant à l'intérieur d'un contrat global) ou un caractère spécial (comme un contrat de flexibilité ou un contrat-cadre).

Les contrats avec les clients comportent l'ensemble des arrangements commerciaux convenus au nom et pour compte du fournisseur l'Administration Communale de la Ville de Luxembourg avec un client final ou intermédiaire et portant sur la fourniture d'énergie électrique ou de gaz naturel à un point de fourniture donné, à prix fixe ou variable, sur une période prédéfinie ou indéfinie, à partir des périmètres d'équilibre électricité et gaz naturel de la Ville de Luxembourg.

Les cinquante-cinq (55) pour cent du fonds de commerce ci-avant décrit sont évalués à soixante-six millions d'euros (EUR 66.000.000) et ont fait l'objet d'un rapport établi par Deloitte S.A., ayant son siège social à L-2220 Luxembourg, 560, rue de Neudorf, en date du 12 janvier 2009 et qui conclut comme suit:

"Sur base de nos diligences telles que décrites ci-dessus, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur de l'apport ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur des 600.000 actions, ayant une valeur nominale de EUR 100 chacune augmentées d'une prime d'émission totale de EUR 6.000.000, à émettre en contrepartie."

Un exemplaire de ce rapport restera annexé aux présentes.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide d'allouer la prime d'émission de six millions d'euros (EUR 6.000.000) à la réserve légale de la Société.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'assemblée générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts de la Société pour lui donner désormais la teneur suivante:

"Le capital souscrit social est fixé à soixante et un millions d'euros (EUR 61.000.000) représenté par six cent dix mille (610.000) actions d'une valeur nominale~3B cent euros (EUR 100) chacune."

Réunion du conseil d'administration

Se sont ensuite réunis les administrateurs Paul Helminger, Jean-Paul Wagner, Anne Brasseur, Pit David, Thierry Kuffer et Jean Schiltz, ici présents et représentant la totalité des membres du conseil d'administrations de la Société et ont décidé de confirmer et ratifier comme suit la décision du conseil d'administration prise en sa séance du 11 novembre 2008 relative à la réglementation des droits de signature de la Société:

"Monsieur Jean-Paul Wagner, administrateur-délégué, est chargé de la gestion journalière de la société ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion.

Tout engagement ou contrat de la société en matière du droit du travail, de prêt bancaire dépassant le cadre de la gestion normale des liquidités, en matière immobilière, en matière de participations financières dans d'autres sociétés est réservé au conseil d'administration.

Tout acte requiert la signature de l'administrateur-délégué. En cas d'absence prolongée ou incapacité de l'administrateur-délégué, et pour des actes urgents, les pouvoirs de signatures de l'administrateur-délégué sont reportés sur un autre administrateur.

Le conseil d'administration et l'administrateur-délégué sont autorisés à conférer des pouvoirs de signature, dans la limite de leurs attributions respectives, à des fondés de pouvoirs suivant un registre dûment tenu à disposition au siège de la société.

Ces dispositions annulent et remplacent celles prises par le conseil d'administration en date du 28 mars 2003, point 3."

Déclaration

Le présent acte restera soumis à l'approbation par le Ministère de l'Intérieur et de l'Aménagement du Territoire.

Évaluation des frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge sont évalués à environ EUR 7.000.-.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, 42, place Guillaume II, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Paul Helminger, Patricia Rix, Jean-Paul Wagner, Anne Brasseur, Pit David, Thierry Kuffer, Jean Schiltz, Xavier Bettel, Viviane Loschetter, Lydie Polfer et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 janvier 2009. LAC/2009/ 1168. Reçu 75 € (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009028099/7241/119.

(090030807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Caret SHSG S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.276.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 26 janvier 2009

Monsieur Franck RUIMY, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne), démissionne de son mandat de gérant.

Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Grande-Bretagne) est gérant unique de la société

Traduction

Mr Franck RUIMY, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London (United Kingdom), resigned from his position as manager.

Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom) is the sole manager of the Company.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027997/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03371. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Gant International S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 130.003.

L'an deux mil neuf, le onze février.

Par-devant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

GANT DEVELOPMENT S.A., ayant son siège social au 28, ul. Rynek, 59-220 Legnica, Pologne, inscrite au registre des sociétés sous le numéro KRS 0000025000,

ici représentée par Monsieur Philippe AFLALO, administrateur de sociétés, demeurant professionnellement à L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 11 février 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme dit est, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- Qu'elle est la seule et unique associée de la société GANT INTERNATIONAL S.à r.l., société à responsabilité limitée unipersonnelle, constituée suivant acte du notaire instrumentant en date du 5 juillet 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1892 du 5 septembre 2007. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant en date du 3 décembre 2007, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 298 du 5 février 2008.

- Qu'elle a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de UN MILLION d'EUROS (EUR 1.000.000) pour porter son montant actuel de TROIS MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 3.262.500) à QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.262.500) par l'émission de QUATRE-VINGT MILLE (80.000) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de DOUZE EUROS ET CINQUANTE CENTS (EUR 12,50) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

L'associée unique, représentée comme dit ci-avant, déclare souscrire les QUATRE-VINGT MILLE (80.000) parts sociales nouvelles et les libérer moyennant apport en nature d'une créance certaine liquide et exigible détenue par elle-même contre GANT International S.à r.l., d'un montant de QUATRE MILLIONS NEUF CENT QUATRE-VINGT-SEIZE MILLE TROIS CENT NEUF Zlotys polonais, 13p (PLN 4.996.309,13),

correspondant à UN MILLION CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS VINGT-SIX CENTS (EUR 1.122.892,26) sur base du taux de change du 10 février 2009, étant de 4,44 95 Zloty Polonais pour 1,- euro.

Le montant de UN MILLION D'EUROS (EUR 1.000.000) est versé dans le capital social et le surplus, à savoir CENT VINGT-DEUX MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-DOUZE EUROS VINGT-SIX CENTS (EUR 122.892,26) est versé dans le compte prime d'émission.

L'existence et la valeur de ladite créance a été certifiée au notaire instrumentant au moyen d'un certificat issu par la gérance de Gant International S.à r.l., auquel un bilan intérimaire en date du 11 février 2009 est annexé.

Ce certificat, après signature "ne varietur" par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Deuxième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 6 des statuts comme suit:

" **Art. 6.** Le capital est fixé à QUATRE MILLIONS DEUX CENT SOIXANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 4.262.500) représenté par TROIS CENT QUARANTE ET UN MILLE (341.000) parts sociales d'une valeur nominale de DOUZE EUROS et CINQUANTE CENTS (EUR 12,50) chacune toutes souscrites et entièrement libérées."

Troisième résolution

L'associée unique décide de modifier l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties."

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société à raison des présentes est évalué à environ DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 2.500).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte français fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Suit la traduction anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand nine, on the eleventh day of February.

Before Us, Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

GANT DEVELOPMENT S.A., having its registered office at 28, ul. Rynek, 59-220 Legnica, Poland, inscribed in the register of the companies under the number KRS 0000025000,

here represented by Mr Philippe AFLALO, company's director, residing professionally in L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen,

by virtue of a proxy dated February 11, 2009.

The said proxy, after having been signed "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the following:

- that it is the sole actual shareholder of Gant International S.à r.l., a société à responsabilité limitée unipersonnelle, incorporated by deed of the undersigned notary on July 5, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 1892 on September 5, 2007. The articles of association have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on December 3, 2007, published in the Mémorial Recueil des Sociétés et Associations number 2 98 on February 5, 2008;

- that the sole shareholder has taken the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder decides to increase the subscribed capital by an amount of ONE MILLION EUROS (EUR 1,000,000) to bring it from its present amount of THREE MILLION TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 3,262,500) to FOUR MILLION TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (4,262,500) by the issuance of EIGHTY THOUSAND (80,000) new shares with a par value of TWELVE EUROS FIFTY CENTS (EUR 12.50) each, having the same rights and obligations as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder, represented as stated hereabove, declares to subscribe for the EIGHTY THOUSAND (80,000) new shares and to have them fully paid up by contribution in kind of an unquestionable and immediately payable claim held by the sole shareholder against Gant International S.à r.l., of an amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED NINETY-SIX THOUSAND THREE HUNDRED NINE Polish Zlotys 13p (PLN 4,996,309.13)

corresponding at ONE MILLION ONE HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED NINETY TWO EUROS TWENTY-SIX CENTS (EUR 1,122,892.26) on basis of the exchange rate dated 10th February, 2009, being 4.4495 Polish Zloty for 1.- Euro.

The amount of ONE MILLION EUROS (EUR 1,000,000) has been transferred to the share capital account and the surplus, being ONE HUNDRED TWENTY-TWO THOUSAND EIGHT HUNDRED NINETY-TWO EUROS TWENTY-SIX CENTS (EUR 122,892.26) has been transferred to the share premium account.

The existence and the value of the said claim has been certified to the undersigned notary by a certificate issued by the management of Gant International S.à r.l. to which an interim balance sheet as per 11 February 2009 is attached.

Such certificate, after signature ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Second resolution

The sole shareholder decides to amend the article 6 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 6.** The capital is fixed at FOUR MILLION TWO HUNDRED SIXTY-TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 4,262,500) represented by THREE HUNDRED FORTY-ONE THOUSAND (341,000) shares with a par value of TWELVE EUROS FIFTY CENTS (EUR 12.50) each, all subscribed and fully paid-up."

Third resolution

The sole shareholder decides to amend the article 2 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

" **Art. 2.** The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquiring of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to companies in which the corporation has a participating interest, any support, loans, advances or guarantees."

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be born by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately TWO THOUSAND FIVE HUNDRED EUROS (EUR 2,500).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the French version will be binding.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence he signed together with the notary the present original deed.

Signé: Ph. Aflalo, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 13 février 2009. Relation: LAC/2009/5771. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Fr. Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 février 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009029032/220/141.

(090032264) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 février 2009.

Caret Saarbrücken S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.336.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 26 janvier 2009

Monsieur Franck RUIMY, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne), démissionne de son mandat de gérant.

Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Grande-Bretagne) est gérant unique de la société

Traduction

Mr Franck RUIMY, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London (United Kingdom), resigned from his position as manager.

Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom) is the sole manager of the Company.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009027999/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03373. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Caret PSL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.278.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 26 janvier 2009

Monsieur Franck RUIMY, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne), démissionne de son mandat de gérant.

Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Grande-Bretagne) est gérant unique de la société

Traduction

Mr Franck RUIMY, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London (United Kingdom), resigned from his position as manager.

Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom) is the sole manager of the Company.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028000/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03374. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Viga Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2430 Luxembourg, 34, rue Michel Rodange.

R.C.S. Luxembourg B 61.170.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028043/766/12.

Enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 2009, réf. LSO-DA04211. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Caret Bochum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6A, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 115.273.

Extrait des résolutions du Conseil de Gérance du 26 janvier 2009

Monsieur Franck RUIMY, né le 6 février 1971 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 1 Knightsbridge, SW1X 7LX Londres (Grande-Bretagne), démissionne de son mandat de gérant.

Monsieur Ely Michel RUIMY, né le 31 décembre 1964 à Casablanca (Maroc) et demeurant professionnellement au 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ Londres (Grande-Bretagne) est gérant unique de la société

Traduction

Mr Franck RUIMY, born on 6 February 1971 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 1 Knightsbridge, SW1X 7LX London (United Kingdom), resigned from his position as manager.

Mr Ely Michel RUIMY, born on 31 December 1964 in Casablanca (Morocco) and residing professionally in 25 Knightsbridge, SW1X 7RZ London (United Kingdom) is the sole manager of the Company.

Luxembourg, le 26 janvier 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028003/7091/21.

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2009, réf. LSO-DB03375. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Autonomy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 80.000,00.

Siège social: L-2086 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.038.

Dans le cadre d'une nouvelle cession d'actions, l'actionnaire BERMUDA TRUST COMPANY LIMITED, acting as Trustee of trust THE CANTO TRUST, cède 800 parts sociales à Monsieur Georges Arnaud SAIER.

Le capital social de la société AUTONOMY S.à R.L. se répartit à dater du 8 décembre 2008, de la manière suivante:

Mr Georges Arnaud SAIER

46 Holland Street London W84LX United Kingdom 800 parts sociales

TOTAL 800 parts sociales

Le 8 décembre 2008.
POUR AUTONOMY S.à R.L.
SGG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2009028004/795/20.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06106. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

MGP Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 92.776.

Le contrat de domiciliation conclu entre MGP Services Sarl, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 92776, avec siège social 69, Boulevard de la Pétrusse à L-2320 Luxembourg et Maître Albert WILDGEN a été résilié avec effet au 31 décembre 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Albert WILDGEN.

Référence de publication: 2009028132/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05597. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030880) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Eternit Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 32.619.

Il résulte de la cession de parts en date du 9 décembre 2008 qu'INTERNATIONAL BUILDING MATERIALS S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à 1150 Bruxelles, Avenue de Tervuren 361, a cédé 1 (une) part de la société ETERNIT INVESTMENT Sarl, à ETEX GROUP S.A., une société de droit belge, ayant son siège social à 1150 Bruxelles, Avenue de Tervueren 361.

Suite à cette convention, Etex Group S.A. détient la totalité du capital, soit 1.000.000 parts, d'Eternit Investment Sarl.

Le 15 janvier 2009.

F. DESLYPERE

Gérant

Référence de publication: 2009028006/534/17.

Enregistré à Luxembourg, le 2 février 2009, réf. LSO-DB00201. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Espace Couleurs S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1133 Luxembourg, 13A, rue des Ardennes.

R.C.S. Luxembourg B 85.927.

Extrait décisions de l'associé unique en date du 21 janvier 2009

«Première résolution

L'associé unique accepte la démission de Monsieur Daniel BENTO, demeurant à Angelsberg, en sa qualité de gérant technique de la société.

Deuxième résolution

Est confirmé comme gérant unique de la société Monsieur Christophe BARREIROS GROU, maître-peintre, demeurant à L-1133 Luxembourg, 5, rue des Ardennes.

La société est valablement engagée par la seule signature du gérant. Il peut conférer des pouvoirs à des tiers.»

Luxembourg, le 21 janvier 2009.
POUR EXTRAIT CONFORME
Christophe BARREIROS GROU
Gérant

Référence de publication: 2009028007/820/21.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02635. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030617) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Agility Team Suessem, Association sans but lucratif.

Siège social: L-4441 Soleuvre, 168, rue Metzlerlach.

R.C.S. Luxembourg F 1.328.

—
Veuillez changer l'article 2 des Statuts de l'Agility Team Suessem (F1328) comme suit:

Art. 2 : Sitz

Der Sitz ist Rue Metzlerlach 168 / L-4441 Soleuvre

Pascal KRIER
Président ATS
Rue Metzlerlach, 168
L-4441 Soleuvre

Référence de publication: 2009028117/9955/16.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07462. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Ramsup Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 16, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 136.708.

—
EXTRAIT

- Il résulte d'une résolution du conseil d'administration de la société en date du 5 janvier 2009 que Monsieur Daniel Klein, demeurant à CH-2000 Neuchâtel, Pommier 12 (Suisse), a été nommé administrateur délégué de la société, avec effet à la date susvisée.

- Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2013.

Pour extrait sincère et conforme
RAMSUP PARTICIPATIONS SA
Patrick Houbert
Administrateur

La soussignée Joelle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) certifie par la présente l'authenticité de la (des) signature(s) de Mr Patrick Houbert.

Luxembourg, le 16 janvier 2009.

Joelle BADEN.

Référence de publication: 2009028011/7241/21.

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 2009, réf. LSO-DA08713. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

CETREL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 10, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 23.562.

—
Extrait des résolutions du Conseil d'Administration de la Société du 30 janvier 2009

En date du 30 janvier 2009 le Conseil d'Administration de la Société a décidé de nommer:

- Dr. Urs Rügsegger en tant que nouveau Président du Conseil d'Administration,
- Mme Josiane Hein en tant que nouveau Vice-Président du Conseil d'Administration,
- M. Felix Aeschlimann en tant que nouveau Second Vice-Président du Conseil d'Administration,

Le Conseil d'Administration a également donné pouvoir à Madame Sonja Streicher, Head of Legal & Compliance de la Société, avec plein pouvoir de substitution, afin de procéder à toute inscription au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg en relation avec ces nominations.

Luxembourg, le 2 février 2009.

Sonja Streicher

Head of Legal & Compliance

Référence de publication: 2009028012/7241/20.

Enregistré à Luxembourg, le 6 février 2009, réf. LSO-DB02580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Travinter S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 3, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 74.765.

Le bilan au 31.12.2007 et les documents y relatifs ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/02/09.

Signature.

Référence de publication: 2009028202/317/13.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2009, réf. LSO-DB05547. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Hardt, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2A, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 105.252.

(i) Démission

M. Giovanni Spasiano a démissionné de son mandat de gérant de la Société avec effet au 31 janvier 2009.

(ii) Nominations:

En date du 30 janvier 2009, l'unique actionnaire de la Société a nommé les personnes suivantes en tant que gérants de la Société avec effet immédiat et pour une période indéterminée:

- M. Markus Schafroth, chief financial officer et General Manager, né le 29 août 1964 à Bern, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Steeve Chung, actuaire, né le 20 avril 1969, à Vacoas, île Maurice, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- M. Frank Elmar Straube, Risk Manager, né le 18 mars 1962 à Bedburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg;

- Mme Maya Joshi, Solicitor (Angleterre & Pays de Galles), née le 17 octobre 1973 à Melbourne, Australie, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg; et

- Dr Achim Kunkel, Rechtsanwalt, né le 9 mai 1974 à Aschaffenburg, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 2A, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 6 février 2009.

Hardt

Signature

Référence de publication: 2009028031/250/29.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02903. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Duva Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 10.529.

- Le siège social de la Société est transféré du 23, avenue Monterey, L-2086 Luxembourg au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg à compter de ce jour.

- Il est pris acte de la modification des adresses professionnelles des Administrateurs comme suit:

* Monsieur Stéphane BAERT, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Monsieur Christian FRANÇOIS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg;

* Madame Ariane VIGNERON, employée privée, demeurant professionnellement au 412F route d'Esch à L-2086 Luxembourg.

- Il est pris acte du changement de siège social de la société FIN-CONTRÔLE S.A., Commissaire aux Comptes de la Société. Celui-ci est désormais situé au 12, Rue Guillaume Kroll Bâtiment F, L-1882 Luxembourg.

Fait à Luxembourg, le 17 février 2009.

Certifié sincère et conforme

DUVA HOLDING S.A.

Ch. FRANCOIS / S. BAERT

Administrateur / Administrateur et Président du Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009028539/795/25.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06987. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Ozzel S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 115.039.

RECTIFICATIF

Le bilan modifié au 31.12.2006, les comptes annuels au 31.12.2006, régulièrement approuvés, le rapport de gestion, le rapport de la personne chargée du contrôle des comptes, la proposition et la décision d'affectation des résultats de l'exercice 2006 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

OZZEL S.A.

Signature / Signature

Un administrateur / Un administrateur

Référence de publication: 2009028040/24/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06135. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Consoltex Holdings Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 115.089.

Le bilan à la liquidation au 23 Décembre 2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 Février 2009.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2009028050/795/17.

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2009, réf. LSO-DB06124. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

RS Consultancy Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.322.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil huit, le vingt-neuf décembre.

Pardevant Maître DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Rob SIMONS, né le 23 octobre 1978 à Bree (B), demeurant à B-3530 Houthalen, 24, Meeuwerweg, ci-après nommé "l'associé unique",

ici représentée par Madame Valérie EMOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg, 41, Bld du Prince Henri, en vertu d'une procuration sous-seing-privée, donnée le 29.12.2008,

laquelle procuration, après avoir été signée NE VARIETUR par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera formalisée.

Laquelle comparante, représentée comme il est dit, a exposé au notaire et l'a prié d'acter ce qui suit:

- que la société "RS Consultancy S. à r.l.", société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 102.322, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 41, Bld du Prince Henri,

ci-après dénommée "la Société",

a été constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 12 juillet 2004, acte publié au Mémorial C numéro 1061 du 22 octobre 2004.

- que le capital social de la Société est fixé à EUR 12.500 (douze mille cinq cents Euros), divisé en 500 (cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq Euros) chacune;

- que Monsieur Rob SIMONS est propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société;

- que l'activité de la Société ayant cessé, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, siégeant comme associé unique en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat;

- que l'associé unique se désigne comme liquidateur de la Société, qu'en cette qualité il requiert au notaire instrumentant d'acter qu'il déclare que tout le passif restant de la Société sera réglé et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné; en outre, il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et non payés à l'heure actuelle, il assume irrévocablement l'obligation de payer tout ce passif éventuel; qu'en conséquence tout le passif de la société est réglé;

- que l'actif restant est réparti à l'associé unique;

- que les déclarations du liquidateur ont fait l'objet d'une vérification, suivant rapport, conformément à la loi, par la société "Shareholders & Directorship Ltd.", cert. nr 30942, établie et ayant son siège social à Suite 13, First floor, Oliaji Trade Centre, Francis Rachel Street, Vitoria, Mahe, Republic of Seychelles,

désignée "commissaire à la liquidation" par l'associé unique de la Société;

- que partant, la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée;

- que décharge pleine et entière est donnée au gérant et au commissaire aux comptes;

- que les livres et documents de la Société sont conservés pendant cinq ans auprès de l'ancien siège social de la Société;

Pour l'accomplissement des formalités relatives aux transcriptions, publications, radiations, dépôts et autres formalités à faire en vertu des présentes, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes pour accomplir toutes les formalités.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée en langue française à la comparante, es-qualité qu'elle agit, connue du notaire instrumentant par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: V. SIMONS, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 6 janvier 2009, LAC/2009/461: Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2009.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009028033/208/55.

(090030444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Lotus Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 109.912.

In the year two thousand and eight, on the thirtieth day in the month of December.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary, residing in SANEM, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared:

the company "Lotus One S.à r.l." a société à responsabilité limitée established and having its registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 109 911),

here represented by:

Mr François MANTI, employee, with professional address at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

by virtue of a proxy established in Luxembourg, on 29 December 2008.

Said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of "Lotus Two S.à r.l." (the "Company") with registered office at 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 109 912, incorporated by a deed of the undersigned notary on 03 August 2005, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1439 dated 22 December 2005.

The articles of association of the Company have not been amended since.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of FOUR MILLION NINE HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND EURO (4'924'000.- EUR) to raise it from its present amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (12'500.- EUR) to an amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (4'936'500.- EUR) by the creation and issue of forty-nine thousand two hundred forty (49'240) new shares with a nominal value of HUNDRED EURO (100.- EUR) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Subscription - Payment

The sole shareholder decides to subscribe all forty-nine thousand two hundred forty (49'240) new shares.

Said shares subscribed were fully paid up by the same subscriber, in nominal value in the amount of FOUR MILLION NINE HUNDRED TWENTY-FOUR THOUSAND EURO (4'924'000.- EUR) by contribution in kind consisting in the conversion of a receivable of the same amount held by Lotus One S.à r.l., prenamed, towards the Company.

The evidence of the existence of the amount of such receivable has been given to the undersigned notary by a copy of a valuation report established and signed by the manager of the Company, dated 18 December 2008.

Second resolution

Pursuant to the above share capital increase, article six (6) of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 6.** The Company's share capital is set at FOUR MILLION NINE HUNDRED THIRTY-SIX THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (4'936'500.- EUR) divided into forty-nine thousand three hundred sixty-five (49'365) shares with a nominal value of HUNDRED EURO (100.- EUR) each."

Expenses

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the present shareholders' resolution are estimated at approximately twenty-seven thousand eight hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party known to the notary by name, first name, civil status and residence, this proxy holder signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille huit,

le trente décembre.

Par-devant Nous, Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

la société "Lotus One S.à r.l.", une société à responsabilité limitée, avec siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 109 911)

ici représentée par:

Monsieur François MANTI, employé privé, ayant son adresse professionnelle au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg, le 29 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

La partie comparante est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination "Lotus Two S.à r.l." (la "Société"), ayant son siège social au 7 Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 109 912, constituée en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 03 août 2005 et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1439 du 22 décembre 2005.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis lors.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de QUATRE MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (4'924'000.- EUR) pour le porter de son montant actuel de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12'500.- EUR) à un montant de QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (4'936'500.- EUR) par la création et l'émission de quarante-neuf mille deux cent quarante (49'240) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, toutes ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Le seul associé décide de souscrire toutes les quarante-neuf mille deux cent quarante (49'240) parts sociales nouvelles.

Ces actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par le même souscripteur susdit, en valeur nominale pour un montant total de QUATRE MILLIONS NEUF CENT VINGT-QUATRE MILLE EUROS (4'924'000.- EUR), par apport en nature d'une créance du même montant détenue par Lotus One S.à r.l., prénommée, envers la Société.

La justification de l'existence et de la valeur de ladite créance a été apportée au notaire instrumentant par la production d'une copie d'un rapport d'évaluation établie et signé par le gérant de la Société en date du 18 décembre 2008.

Deuxième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article six (6), des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de QUATRE MILLIONS NEUF CENT TRENTE-SIX MILLE CINQ CENTS EUROS (4'936'500.- EUR) divisé en quarante-neuf mille trois cent soixante-cinq (49'365) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (100.- EUR) chacune."

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-sept mille huit cent euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. MANTI, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 7 janvier 2009. Relation: EAC/2009/188. Reçu vingt-quatre mille six cent vingt Euros (4.924.000.- à 0,5% = 24.620.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 18 FEV. 2009.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2009028029/239/110.

(090030597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Nyl S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 20.256.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale tenue au siège social le 17 décembre 2008 et de la réunion du conseil d'administration du 17 décembre 2008

Il résulte de cette assemblée générale:

A l'unanimité, l'assemblée acte la démission des administrateurs suivants:

- Monsieur T'KINDT Etienne, nationalité Belge, demeurant à 9100 Saint-Niklaas Truweelstraat 6/B3, numéro de registre national: 430324-241-60;
- Monsieur PEELMAN Patrick, nationalité Belge, demeurant à 2200 Antwerpem, Boomsesteenweg 319, numéro de registre national: 651031-369-39;
- Monsieur BLOMMAERT Edilbert, nationalité Belge, demeurant à 9100 Sint-Niklaas, Heidebaan 110 bus 2, numéro de registre national: 490719-085-35.

Sont nommés pour pourvoir à leur remplacement pour une période de 6 ans:

- Monsieur Marc VAN LANGENHOVEN, nationalité Belge, demeurant à B9051 Sint-denijs-Westrem, Soenenspark 6, numéro national: 640426 059 48
- Monsieur Daniel VAN LANGENHOVEN, nationalité Belge, demeurant à B9840 De Pinte, Eekbulk 20, numéro de registre national 640426 061 46
- Madame Viviane DEKEZEL, nationalité Belge, demeurant à B9051 Sint-Denijs-Westrem, Soenenspark 6, numéro de registre national: 680314 26 33.

Les mandats des administrateurs se termineront à l'issue de l'assemblée générale de 2014.

Se sont réunis les membres du nouveau conseil d'administration de la société «Nyl S.A.», lesquels membres ont pris la résolution suivante:

De l'accord du conseil d'administration, ils ont désigné administrateur délégué, Monsieur Marc VAN LANGENHOVEN, chargé de la gestion journalière avec pouvoir de représenter la société par sa seule signature dans le cadre de cette gestion.

Pour extrait conforme

Fiduciaire Internationale S.A.

Signature

Référence de publication: 2009028671/1004/35.

Enregistré à Diekirch, le 16 février 2009, réf. DSO-DB00141. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(090031688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

Longway Investment S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 45.886.

Par jugement rendu en date du 19 février 2009, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, sixième chambre, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire Jean-Paul MEYERS en son rapport oral, le liquidateur et le représentant du ministère public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations

de liquidation de la société LONGWAY INVESTMENT S.A., ayant eu son siège social à L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy et a mis les frais à charge du Trésor.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Anne SIMON

Le liquidateur

Référence de publication: 2009028118/8694/17.

Enregistré à Luxembourg, le 24 février 2009, réf. LSO-DB07456. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Beca, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur.

R.C.S. Luxembourg B 111.960.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil neuf, le cinq février.

Pardevant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg.

ONT COMPARU:

1. Monsieur Daniel BECK, agent immobilier, né à Luxembourg le 3 août 1970, demeurant à L-5760 Hassel, 1A, rue de Luxembourg;

2. La société CALTEUX S.à r.l., société à responsabilité limitée, avec siège social à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B numéro 106.605,

ici représentée par un de ses gérants techniques Monsieur Serge CALTEUX, ingénieur diplômé, demeurant à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur, habilité à engager la société par sa seule signature.

Les comparants ont exposé au notaire instrumentant et l'ont requis d'acter ce qui suit:

I.- Les comparants sont les seuls associés de la société BECA S.à r.l., avec siège social à L-2174 Luxembourg, 19A, rue du Mur, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 novembre 2005, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 420 du 25 février 2006, ci-après "la Société",

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 111.960.

II.- Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125.-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

Les parts sociales appartiennent aux associés comme suit:

1) à Monsieur Daniel BECK, prénommé, cinquante parts sociales,	50
2) à la société CALTEUX S.à r.l., prénommée, cinquante parts sociales,	50
Total: cent parts sociales,	100

III.- La Société n'ayant plus d'activité, les associés décident par les présentes de la dissoudre avec effet immédiat.

Les associés, en leur qualité de liquidateurs de la Société, déclarent en avoir réglé tout le passif et en avoir transféré tous les actifs à leurs profits. Les associés se trouvent donc investis de tous les éléments actifs de la Société et répondront personnellement de tout le passif social et de tous les engagements de la Société, même inconnus à l'heure actuelle. Ils régleront également les frais des présentes.

Les associés déclarent en outre que la Société n'est pas propriétaire d'un immeuble au Luxembourg.

Les associés déclarent également être les seuls bénéficiaires économiques de la présente opération.

IV.- Partant, la liquidation de la Société est achevée et la Société est à considérer comme définitivement clôturée et liquidée.

V.- Décharge pure et simple de toutes choses relatives à leurs fonctions de gérants de la Société est accordée à l'ancienne gérance de la Société.

VI.- Les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq ans à l'ancien siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg-Bonnevoie, en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue d'eux connue au comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Daniel BECK, Serge CALTEUX, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 6 février 2009. Relation: LAC/2009/4755. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR COPIE CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C.

Luxembourg-Bonnevoie, le 16 février 2009.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2009028039/222/50.

(090030628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

J.Lockes & Cie, Société en Commandite simple.

Siège social: L-4740 Pétange, 5, rue Prince Jean.

R.C.S. Luxembourg B 139.075.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, le huit janvier.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Ont comparu:

- Monsieur Jozef Locks, né à Beernem (Belgique), le 18 avril 1955, demeurant à B-9041 Gent (Belgique), Orchideestraat 98, associé commandité, et

- Madame Viviane Borloo, née à Zottegem (Belgique), le 23 octobre 1961, demeurant à B-9041 Gent (Belgique), Orchideestraat 98, associée commanditaire.

Lesquels comparants, ès-qualités, ont requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit leurs déclarations et constatations:

I.- Que la société en commandite simple "J. LOCKS & CIE", ayant son siège social à L-4740 Pétange, 5, Rue Prince Jean, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 139.075, a été constituée suivant acte sous seing privé le 10 mai 2008, publié au Mémorial C numéro 1574 du 26 juin 2008.

II.- Que le capital social de la société en commandite simple "J. LOCKS & CIE", prédésignée, s'élève actuellement à EUR 10.000,- (dix mille Euros), représenté par 10.000 (dix mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un Euro) chacune, se répartissant comme suit:

- Monsieur Jozef Locks, prénommé, cinq mille parts sociales	5.000
- Madame Viviane Borloo, prénommée, cinq mille parts sociales	5.000
TOTAL: dix mille parts sociales	10.000

Le capital est par conséquent intégralement représenté et toutes décisions peuvent être valablement prises.

III.- Qu'ils déclarent avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la susdite société "J. LOCKS & CIE".

IV.- Qu'ils sont propriétaires de toutes les parts sociales de la susdite société et qu'ils déclarent expressément procéder à la dissolution de la susdite société par manque d'activités, et ceci avec effet immédiat.

V.- Qu'ils déclarent, en tant que liquidateurs, que les dettes connues ont été payées et en outre qu'ils prennent à leur charge tous les actifs, passifs et engagements financiers de la société dissoute, que la liquidation de la société a été effectuée aux droits des parties et est achevée, sans préjudice du fait qu'ils répondent personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des associés de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à l'associé commandité, gérant de la société dissoute, pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à la fiduciaire VAN CAUTER-SNAUWAERT & CO S.à R.L., ayant son siège social à L-8009 Strassen, 43, Route d'Arlon, de même qu'y resteront consignées les sommes et valeurs qui reviendraient éventuellement encore aux créanciers ou aux associés, et dont la remise n'aurait pu leur avoir été faite.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. LOCKS, V. BORLOO, J. ELVINGER

Enregistré à Luxembourg A.C. le 14 janvier 2009. Relation: LAC/2009/1315. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 23 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028042/211/50.

(090030615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

CD Private Equity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 144.802.

— STATUTS

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

CD PARTICIPATIONS S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 23, avenue Monterey à L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 141 125,

ici représentée par Monsieur Grégory GUISSARD, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 19 janvier 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination CD PRIVATE EQUITY S.à r.l. (la Société), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

2.3 Il peut être créé par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 La Société pourra (i) acquérir par voie de souscription, d'achat, d'échange ou autrement des actions, parts et autres titres de participation, des obligations, bons de caisse et autres titres de créances et plus généralement tous titres et autres instruments financiers représentatifs de droits de propriété, de créances ou de valeurs mobilières émis par tous émetteurs publics ou privés quels qu'ils soient, (ii) exercer tous droits, de quelque nature qu'ils soient, attachés à ces titres et instruments financiers, (iii) accorder toute assistance financière directe et indirecte, quelle qu'elle soit, aux entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie de leur groupe de sociétés, notamment par voie de prêts, d'avances ou de garanties sous quelle forme et pour quelque durée que ce soit et leur fournir conseil et assistance sous quelque forme que ce soit.

3.2 La Société pourra notamment investir dans des instruments de dette mezzanine, à savoir l'investissement, entre autres, en des émissions d'obligations non cotées assorties de bons de souscriptions détachables, des actions mezzanine préférentielles sans bons de souscription, des obligations convertibles, de prêts participatifs et tous autres instruments financiers subordonnés à de la dette bancaire, commerciale ou autre que des avances d'actionnaires, mais privilégiés aux actions ordinaires et aux prêts d'actionnaires; ceux-ci comprennent dès lors toute dette mezzanine ou dette "PIK".

3.3 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, en ce compris, sans limitation, ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations ou de valeurs, à ses filiales, sociétés affiliées et/ou à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et engagements et/ou obligations et engagements de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et/ou en faveur de toute autre société ou personne.

3.4 D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

6.2 Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés et, en cas d'associé unique, à des tiers.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales à des non-associés n'est possible qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été notifiée à la Société ou acceptée par elle en conformité avec les dispositions de l'article 1690 du code civil.

Pour toutes autres questions, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi.

6.4 Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi où il pourra être consulté par chaque associé.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront répartis en deux catégories, nommés respectivement "Gérants de catégorie A" et "Gérants de catégorie B". Ils seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils constitueront un Conseil de gérance.

7.2 Les gérants sont révocables ad nutum.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

8.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

8.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par tout gérant.

Art. 9. Procédure.

9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un des gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

9.2 Il sera donné à tous les gérants un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature (et les motifs) de cette urgence seront mentionnés brièvement dans l'avis de convocation de la réunion du conseil de gérance.

9.3 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les gérants de la Société sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord de chaque gérant de la Société donné par écrit soit en original, soit par télégramme, télex, télécopie ou courrier électronique.

9.4 Tout gérant pourra se faire représenter aux réunions du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant comme son mandataire.

9.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée et que si au moins un Gérant de catégorie A et un Gérant de catégorie B sont présents ou représentés. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix des gérants présents ou représentés et que ces résolutions ont été approuvées par au moins un Gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B. Les procès-verbaux des réunions du conseil de gérance seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

9.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

9.7 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si une réunion du conseil de gérance dûment convoquée avait été tenue. Les signatures des gérants peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

Art. 10. Représentation.

10.1 La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature conjointe d'un Gérant de catégorie A et d'un Gérant de catégorie B.

10.2 La Société sera aussi engagée par la signature unique ou conjointe de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. des Statuts.

Art. 11. Responsabilités des gérants. Les gérants ne contractent à raison de leur fonction aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont pris en conformité avec les Statuts et les dispositions de la Loi.

IV. Assemblée Générale des associés

Art. 12. Pouvoirs et Droits de vote.

12.1 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

12.2 Chaque associé possède des droits de vote proportionnels au nombre de parts sociales détenues par lui.

12.3 Tout associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

Art. 13. Forme - Quorum - Majorité.

13.1 Lorsque le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par résolution circulaire dont le texte sera envoyé à chaque associé par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, téléfax ou courrier électronique. Les associés exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés apparaîtront sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou téléfax.

13.2 Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

13.3 Toutefois, les résolutions prises pour la modification des Statuts ou pour la dissolution et la liquidation de la Société seront prises à la majorité des voix des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 14. Exercice social.

14.1 L'exercice social commence le premier janvier de chaque année et se termine le trente et un décembre de chaque année.

14.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Sociétés sont arrêtés et le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

14.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Il sera prélevé cinq pour cent (5%) sur le bénéfice net annuel de la Société qui sera affecté à la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Nonobstant les dispositions précédentes, le Conseil de Gérance peut décider de payer des dividendes intérimaires aux Associés avant la fin de l'exercice social sur la base d'un état de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés seront remboursées par les Associés.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1 En cas de dissolution de la Société., la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémuné-

ration. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) gérant(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

VII. Disposition générale

Art. 17. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

La première année sociale débutera à la date du présent acte et se terminera au 31 décembre 2009.

Souscription - Libération

CD PARTICIPATIONS S.à r.l., prénommée, représentée comme dit ci-dessus, déclare souscrire à l'entière du capital social de la Société et libérer entièrement les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales par versement en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille cinq cents euros (EUR 1.500).

Décision de l'associé unique

Et aussitôt, l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social prend les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Claude DARMON, né le 3 août 1942 à Alger (Algérie), demeurant au 42, avenue Winston Churchill, à B-1080 Belgique, en qualité de gérant de catégorie A;
- Monsieur Serge KRANCENBLUM, né le 8 octobre 1961, à Metz (France), demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B;
- Monsieur Grégory GUISSARD, né le 1^{er} août 1980, à Braine l'Alleud (Belgique), demeurant au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en qualité de gérant de catégorie B.

2. Le siège social de la Société est établi à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: Grégory GUISSARD et Joëlle BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. LAC / 2009 / 2426. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009028181/7241/206.

(090030351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

AlphaOne SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: DKK 231.300,00.

Siège social: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.

R.C.S. Luxembourg B 139.739.

In the year two thousand and nine, on the tenth of February.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

AlphaOne Trust, a trust governed by the laws of Jersey, represented by Osiris Trustees Limited, a company incorporated under the laws of Jersey, having its registered office at PO Box 437, 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 OZE, Channel Islands, registered with the Jersey Financial Services Commission under the number 65830 (the Sole Shareholder),

hereby represented by Mr Jan Vanhoutte, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder holds the entire share capital of AlphaOne SICAV-FIS (the Company), a Luxembourg investment company with variable capital - specialised investment fund (société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé) formed as a public limited liability company (société anonyme), having its registered office at 31, Z.A. Bourmicht, 8070 Bertrange (Grand Duchy of Luxembourg), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Aloyse Biel, notary then residing in Esch-sur-Alzette, acting in replacement of on 16 June 2008, published in the Official Gazette (Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C), number 1721, dated 12 July 2008 on page 82567. The Company is registered with the Luxembourg trade and companies register under number B 139.739.

The Sole Shareholder, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record the following:

I. The Sole Shareholder is the owner of all the 2,313 shares in the Company, with no par value, representing the entire share capital of the Company, and the Sole Shareholder exercises the powers of the general meeting of the shareholders of the Company in accordance with Article 200-2 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

II. The Sole Shareholder wishes to pass resolutions on the following items:

1. Waiver of the convening notices.

2. Amendment of article 25.1 relating to the holding of the annual general meeting of the shareholders so as to read as follows:

"The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday in April of each year at 3:00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the previous business day."

3. Miscellaneous.

III. The Sole Shareholder hereby passes the following resolutions:

First resolution

Representing the entire share capital of the Company, the Sole Shareholder waives the convening notices, considers itself as duly convened and declares to have full knowledge of the purpose of the present resolutions which was communicated to it in advance.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 25.1 relating to the holding of the annual general meeting of the shareholders so as to read as follows:

" **Art. 25.1.** The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the meeting, on the last Friday in April of each year at 3:00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the previous business day."

Estimate of costs

The amount of expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed is estimated to be approximately EUR 1,000 (Euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English followed by a French version and that at the request of the Sole Shareholder, it is stated that, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille neuf, le dix février.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A COMPARU:

AlphaOne Trust, un trust créé selon le droit de Jersey, représenté par Osiris Trustees Limited, une société créée selon le droit de Jersey ayant son siège social à PO Box 437, 13 Castle Street, St Helier, Jersey JE4 0ZE, Channel Islands, enregistrée auprès de la Jersey Financial Services Commission sous le numéro 65830 (l'Associé Unique), ici représentée

par Jan Vanhoutte, Avocat à la Cour, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise à la formalité de l'enregistrement.

L'Associé Unique détient l'entière propriété du capital social d'AlphaOne SICAV-FIS (la Société), une société luxembourgeoise d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous forme d'une société anonyme, avec siège social au 31, ZA. Bourmicht, 8070 Bertrange (Grand-Duché de Luxembourg), constituée selon un acte notarié de Maître Aloyse Biel, notaire résidant à Esch-sur-Alzette le 16 juin 2008, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Recueil des Sociétés et Associations, Mémorial C sous le numéro 1721 en date du 12 juillet 2008 à la page 82567. La Société est immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-139.739.

L'Associé Unique représenté de la manière décrite ci-dessus demande au notaire d'acter comme suit:

I. L'Associé Unique possède l'entière propriété des 2313 actions sans valeur nominale de la Société, représentant la totalité du capital social de la Société, et l'Associé Unique exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires de la Société conformément à l'Article 200-2 de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée.

II. L'Associé Unique souhaite passer des résolutions sur les points suivants:

1. Renonciation aux notices de convocation.

2. Modification de l'article 25.1 relatif à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires comme suit:

"L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 3 heures de l'après-midi. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant."

3. Divers.

III. L'Associé Unique passe les résolutions suivantes:

Première résolution

Représentant l'entière propriété du capital social de la Société, l'Associé Unique renonce aux notices de convocation, se considérant comme dûment convoqué et déclare avoir connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 25.1 relatif à la tenue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires comme suit:

" **Art. 25.1.** L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg à l'adresse du siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la limite de la commune de son siège social tel qu'indiqué dans la convocation, le dernier vendredi du mois d'avril de chaque année à 3 heures de l'après-midi. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable précédant."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de EUR 1.000 (mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandat de l'Associé Unique, le mandat a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Vanhoutte et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 13 février 2009. LAC/2009/5779. Reçu soixante-quinze euros (75.- €)

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2009028085/5770/117.

(090030441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Huxton S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.
R.C.S. Luxembourg B 64.506.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf, Le vingt janvier,

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

A comparu:

"LHS", société anonyme de droit français, ayant son siège social à F-06510 Garros, 6008 M ZI, 5^{ème} avenue, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés de Grasse (France) sous le numéro 331.394.783,

ici représentée par Maître Marie-Béatrice WINGERTER DE SANTEUL, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-2551 Luxembourg, 41, avenue du 10 Septembre,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 15 décembre 2008,

laquelle procuration, paraphée "ne varietur", restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

Ladite comparante, représentée comme indiqué ci-avant, a exposé au notaire instrumentaire et l'a prié d'acter:

Que la société anonyme "HUXTON S.A.", avec siège social à L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias, a été constituée suivant acte reçu par le notaire Christine DOERNER, de résidence à Bettembourg, en date du 8 mai 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 570 du 5 août 1998, modifiée suivant assemblée générale extraordinaire tenue sous seing privé en date du 12 mars 2002 en accord avec la loi du 10 décembre 1998, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 988 du 28 juin 2002, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous la section B et le numéro 64.506.

Que le capital de ladite société est à ce jour de trente mille neuf cent quatre-vingt-six euros soixante-neuf cents (EUR 30.986,69), représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.

Que "LHS", prénommée, est devenue successivement propriétaire de toutes les actions de ladite société "HUXTON S.A."

Que l'actionnaire unique a décidé de dissoudre la société à partir de ce jour.

Que "LHS", prénommée, se nomme liquidatrice de la société et déclare qu'elle a repris tout l'actif, a réglé tout le passif connu de la société et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et inconnu à ce jour.

Qu'en conséquence, la société "HUXTON S.A." se trouve liquidée et a cessé d'exister.

Que la comparante, représentée comme dit, donne entière décharge aux administrateurs et commissaire en fonction.

Que les livres et documents sociaux de la société seront déposés et conservés pendant cinq ans à l'ancien siège social de la société.

Et à l'instant-même il a été procédé à l'annulation du certificat d'actions nominatives.

Dont procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la représentante de la comparante, connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. Wingerter De Santeul, E. Schlessler.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 23 janvier 2009. LAC / 2009 / 2586. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): F. Sandt.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 20 février 2009.

Emile SCHLESSER.

Référence de publication: 2009028124/227/45.

(090030545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Mirabeau Lux Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 144.829.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU

SERVICES GENERAUX DE GESTION S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch à L-2086 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65 906, ici représentée par Monsieur Ismaël HAJJAR, employé privé, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch (le Mandataire), en vertu d'une procuration donnée sous seing privée à Luxembourg, le 30 décembre 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elle déclare constituer:

Art. 1^{er}. Forme et Dénomination.

1.1 Il est formé une société anonyme (la Société), laquelle sera régie par les lois du Grand-Duché du Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle qu'amendée (la Loi), et par les présents statuts (les Statuts).

1.2 La Société existe sous la dénomination de "MIRABEAU LUX INVESTMENTS S.A."

1.3 La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires. La Société ne pourra pas être dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Il pourra être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration) ou, dans le cas d'un administrateur unique (l'Administrateur Unique) par une décision de l'Administrateur Unique.

2.3 Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la société.

3.1 La Société est constituée pour une période illimitée.

3.2 La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale (telle que définie ci-après) de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts.

Art. 4. Objet social.

4.1 La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange or de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds commun de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

4.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à un type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

4.3 La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

4.4 La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

4.5 Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération est non limitative. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

4.6 Elle pourra également procéder à l'acquisition, la gestion, l'exploitation, la vente ou la location de tous immeubles, meublés, non meublés et généralement faire toutes opérations immobilières à l'exception de celles de marchands de biens et le placement et la gestion de ses liquidités. En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial,

mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 5. Capital social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois mille cent (3.100) actions ordinaires d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune.

5.2 En plus du capital social, un compte de prime d'émission peut être établi auquel toutes les primes payées sur une action en plus de la valeur nominale seront transférées. L'avoir de ce compte de primes peut être utilisé pour effectuer le remboursement en cas de rachat des actions des actionnaires par la Société, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale.

5.3 Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Actions.

6.1 Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix de l'Actionnaire unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, au choix des Actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

6.2 La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues ou si les titres de propriété de ces actions sont divisés, fragmentés ou litigieux, la/les personne(s) invoquant un droit sur la/les action(s) devra/devront désigner un mandataire unique pour représenter la/les action(s) à l'égard de la Société. L'omission d'une telle désignation impliquera la suspension de l'exercice de tous les droits attachés aux actions. La même règle est appliquée dans le cas d'un conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier gagiste et un débiteur gagiste.

6.3 La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi, racheter ses propres actions.

Art. 7. Réunions de l'assemblée des actionnaires de la société .

7.1 Dans l'hypothèse d'un actionnaire unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans ces Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

7.2 Dans l'hypothèse d'une pluralité d'actionnaires, toute assemblée générale des actionnaires de la Société (l'Assemblée Générale) régulièrement constituée représente tous les Actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

7.3 L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise à Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le troisième jeudi du mois d'avril, à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

7.4 L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

7.5 Les autres Assemblées Générales pourront se tenir aux lieux et heures spécifiés dans les avis de convocation.

7.6 Tout Actionnaire de la Société peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre et parler avec les autres participants, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les actionnaires peuvent valablement délibérer; la participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaldra à une participation en personne à une telle réunion.

Art. 8. Délais de convocation, Quorum, Procurations, Avis de convocation.

8.1 Les délais de convocation et quorum requis par la Loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

8.2 Chaque action donne droit à une voix.

8.3 Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

8.4 Chaque Actionnaire peut prendre part aux Assemblées Générales des actionnaires de la Société en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax ou par courriel muni d'une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise une autre personne comme mandataire.

8.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci pourra être tenue sans convocation préalable.

Art. 9. Administration de la société.

9.1 La Société est gérée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois (5) membres; le nombre exact étant déterminé par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires par l'Assemblée Générale. Les administrateurs n'ont pas besoin d'être actionnaires. Les administrateurs peuvent faire l'objet d'une répartition en deux catégories (catégorie A et catégorie B).

9.2 Les administrateurs sont élus par l'Associé Unique, ou en cas de pluralité d'actionnaires, par l'Assemblée Générale pour une période ne dépassant pas six (6) ans et jusqu'à ce que leurs successeurs aient été élus; toutefois un administrateur peut être révoqué à tout moment par décision de l'Assemblée Générale. Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

9.3 Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, les administrateurs restants élus par l'Assemblée Générale pourront se réunir et élire un administrateur pour remplir les fonctions attachées au poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 10. Réunion du conseil d'administration.

10.1 En cas de pluralité d'administrateurs, le Conseil d'Administration doit choisir parmi ses membres un président et peut choisir en son sein un ou plusieurs vice-présidents. Il peut également désigner un secrétaire qui n'a pas besoin d'être un administrateur et qui peut être chargé de dresser les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration ou d'exécuter des tâches administratives ou autres telles que décidées, de temps en temps, par le Conseil d'Administration.

10.2 Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation de son président ou d'au moins deux administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation. La ou les personnes convoquant l'assemblée déterminent l'ordre du jour. Un avis par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail contenant l'ordre du jour sera donné à tous les administrateurs au moins huit jours avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas l'avis de convocation, envoyé 24 heures avant la réunion, devra mentionner la nature de cette urgence. Il peut être passé outre à la nécessité de pareille convocation en cas d'assentiment préalable ou postérieur à la réunion, par écrit, télégramme, télécopie ou e-mail de chaque administrateur. Une convocation spéciale n'est pas requise pour des réunions du Conseil d'Administration se tenant à des heures et à des endroits déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

10.3 Tout administrateur peut se faire représenter en désignant par écrit ou par télégramme, télécopie ou e-mail un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut pas représenter plus d'un de ses collègues.

10.4 Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité des administrateurs sont présents ou représentés à une réunion du Conseil d'Administration et, dans l'hypothèse où deux catégories d'administrateurs sont créées, pour autant qu'au moins un administrateur A et un administrateur B soient présents ou représentés. Si le quorum n'est pas obtenu une demi-heure après l'heure prévue pour la réunion, les administrateurs présents peuvent ajourner la réunion en un autre endroit et à une date ultérieure. Les avis des réunions ajournées sont donnés aux membres du Conseil d'Administration par le secrétaire, s'il y en a, ou à défaut par tout administrateur.

10.5 Les décisions sont prises à la majorité des votes des administrateurs présents ou représentés à chaque réunion et, dans l'hypothèse où deux catégories d'administrateurs sont créées, de telles résolutions ne sont valables que si au moins un administrateur A et un administrateur B ont voté en faveur de telles décisions. Au cas où, lors d'une réunion du Conseil d'Administration, il y a égalité de voix en faveur ou en défaveur d'une résolution, le président du Conseil d'Administration n'aura pas de voix prépondérante. En cas d'égalité, la résolution sera considérée comme rejetée.

10.6 Tout administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique, d'une conférence vidéo ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre; la participation à la réunion par de tels moyens vaut présence personnelle à cette réunion.

10.7 Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du Conseil d'Administration sans exception. La date d'une telle décision est celle de la dernière signature.

Art. 11. Pouvoirs du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 12. Décisions nécessitant l'approbation de l'assemblée générale. Les actions ou décisions reprises ci-après ne pourront être prises par la Société, à moins qu'elles ne soient approuvées par l'Assemblée Générale, agissant dans le cadre d'une assemblée générale ordinaire ou extraordinaire:

- la vente, le transfert, la cession, l'aliénation d'actifs de la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

- l'acquisition d'actifs par la Société (ou tout contrat ayant pour objet ces opérations) dans l'hypothèse où la valeur de marché de tels actifs ou la contrepartie de ces actifs dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société;

- la souscription de tout emprunt ou de tout autre endettement ou passif ayant les caractéristiques d'un emprunt ou l'octroi de toute garantie dans ce cadre, dans l'hypothèse où le montant de la souscription dépasse cinq pour cent (5%) de l'actif net de la Société.

Art. 13. Délégation de pouvoirs.

13.1 Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui aura les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

13.2 Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 14. Signatures autorisées. La Société ne sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers que par (i) la signature conjointe de deux administrateurs, ou, dans l'hypothèse où des catégories d'administrateurs sont créées, par deux administrateurs de la Société dont un administrateur A et un administrateur B, ou (ii) par les signatures conjointes de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration, et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

Art. 15. Conflit d'intérêts.

15.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entité.

15.2 Tout administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

15.3 Au cas où un administrateur de la Société aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque affaire de la Société, cet administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne délibérera et ne prendra pas part au vote sur cette affaire; rapport devra être fait au sujet de cette affaire et de l'intérêt personnel de cet administrateur à la prochaine Assemblée Générale. Les deux paragraphes qui précèdent ne s'appliquent pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 16. Commissaire(s).

16.1 Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires ou, dans les cas prévus par la Loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le commissaire est élu pour une période n'excédant pas six ans et il est rééligible.

16.2 Le commissaire est nommé par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur fonction. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 17. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 18. Affectation des bénéfices.

18.1 Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit de temps à autre, conformément à l'article 5.3 des Statuts.

18.2 L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes de temps à autre, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société.

18.3 Les dividendes peuvent être payés en euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés aux lieu et place choisis par le Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires sous les conditions et dans les limites fixées par la Loi.

Art. 19. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modifications des Statuts. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et

qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 20. Modifications statutaires. Les présents Statuts peuvent être modifiés de temps en temps par l'Assemblée Générale extraordinaire, dans les conditions de quorums et de majorité requises par la Loi.

Art. 21. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts seront tranchées en application de la Loi.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2009.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra en 2010.

Souscription et Libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, l'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire les trois mille cent (3.100) actions représentant la totalité du capital social de la Société.

Toutes ces actions sont libérées par l'Actionnaire Unique à hauteur de 100% (cent pour cent) par paiement en numéraire, de sorte que le montant de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que ces Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500,-.

Résolutions de l'associé unique

L'Actionnaire Unique, préqualifié, représenté comme indiqué ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit, prend les résolutions suivantes:

1. le nombre des administrateurs est fixé à trois (3). Le nombre de commissaire est fixé à un (1);

2. les personnes suivantes sont nommées administrateurs de de la Société:

(i) Serge KRANCENBLUM, M.B.A., né à Metz (France), le 8 octobre 1961, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

(ii) Betty PRUDHOMME, employée privée, née à Arlon (Belgique), le 30 janvier 1960, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

(iii) Grégory GUISSARD, employé privé, né à Braine-l'AuJeu (Belgique), le 1^{er} août 1980, avec adresse professionnelle à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch,

3. FIN-CONTROLE S.A., une société anonyme constituée et existant suivant les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 42 230 est nommé commissaire de la Société;

4. le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statutaire de la Société en 2014; et

5. le siège social de la société est fixé à L-2086 Luxembourg, 412, route d'Esch.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: I. HAJJAR et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 janvier 2009. LAC/2009/762. Reçu cent cinquante-cinq euros € 155,-

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 11 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009028105/7241/275.

(090030692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Best Resorts Marketing S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter.
R.C.S. Luxembourg B 100.577.

—
AUFLÖSUNG

In the year two thousand and nine, on the fifth of February.

Before the undersigned notary Me Jean SECKLER, residing at Junglinster, (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

Mr. Yunus DOGAN, bachelor of commerce, residing in D-31787 Hameln, Magnolienweg 4,
here represented by Mr. Christian DOSTERT, private employee, professionally residing in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Such proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing party, represented as said before, requests the officiating notary to record his declarations and statements as follows:

I. That the public limited company "Best Resorts Marketing S.A.", with registered office in L-2730 Luxembourg, 67, rue Michel Welter, inscribed in the Trade and Companies' Register of Luxembourg, section B, under the number 100.577, (hereafter the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of the officiating notary on the 29th of March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 668 of the 30th of June 2004,

and whose articles of association have been amended pursuant to a deed of the undersigned notary on the 27th of April 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 937 of the 23rd of September 2005.

II. That the subscribed capital of the Company is fixed at thirty-one thousand Euros (31,000.- EUR), divided into three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred Euros (100.- EUR) each.

III. That the appearing party is the sole shareholder of the Company.

IV. That the appearing party decides, with retroactive effect on the 31st of December 2008, to dissolve and to liquidate the Company.

V. That the appearing party is perfectly aware of the financial situation and the Company's articles of association.

VI. That the appearing party, acting as liquidator, declares having settled all of the Company's liabilities and that he will be answerable, for all of the Company's debts and undertakings, even currently unknown.

VII. That fully discharge is given to the board of directors and the statutory auditor for the performance of their mandates up to this date.

VIII. That the liquidation of the Company is to be construed as definitely terminated and liquidated.

IX. That neither bearer shares nor shareholders register have ever been issued.

X. That the records and documents of the dissolved Company will be kept for a period of five years at least in the offices of the company "Administration Technique et Travaux Comptables S.A." in L-1740 Luxembourg, 3b, boulevard Prince Henri.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses incurring for the reason of this deed, in any form whatsoever, is approximately evaluated at seven hundred and fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and German, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the German text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed has been drawn up in Junglinster, on the day stated at the beginning of this document.

The deed having been read to the proxy-holder of the appearing person, known to the notary by his first and last name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Folgt die deutsche Fassung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausendneun, den fünften Februar.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean SECKLER, mit dem Amtssitz in Junglinster, (Großherzogtum Luxemburg);

IST ERSCHIENEN:

Herr Yunus DOGAN, Diplom-Kaufmann, wohnhaft in D-31787 Hameln, Magnolienweg 4,
hier vertreten durch Herrn Christian DOSTERT, Privatbeamter, beruflich wohnhaft in L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, auf Grund einer ihm erteilten Vollmacht unter Privatschrift.

Welche Vollmacht vom Bevollmächtigten und dem amtierenden Notar "ne varietur" unterschrieben, bleibt der gegenwärtigen Urkunde beigegeben, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welcher Komparent, vertreten wie hiavor erwähnt, den amtierenden Notar ersucht seine Erklärungen und Feststellungen zu beurkunden wie folgt:

I. Dass die Aktiengesellschaft "Best Resorts Marketing S.A.", mit Sitz in L-2730 Luxemburg, 67, rue Michel Welter, eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg, Sektion B, unter der Nummer 100.577, gegründet worden ist gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 29. März 2004, veröffentlicht im Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 668 vom 30. Juni 2004,

und dass deren Statuten abgeändert worden sind gemäß Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar am 27. April 2005, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 937 vom 23. September 2005.

II. Dass das Gesellschaftskapital auf einunddreißigtausend Euro (31.000,- EUR) beträgt, eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien von jeweils einhundert Euro (100,- EUR),

III. Dass der Komparent alleiniger Aktieninhaber der Gesellschaft ist.

IV. Dass der Komparent beschließt die Gesellschaft, rückwirkend zum 31. Dezember 2008, aufzulösen und zu liquidieren.

V. Dass der Komparent die finanzielle Situation sowie die Statuten der Gesellschaft bestens kennt.

VI. Dass der Komparent, handelnd als Liquidator, erklärt alle Verbindlichkeiten der Gesellschaft bezahlt zu haben und dass er persönlich, die Zahlung aller Schulden und Verpflichtungen der Gesellschaft, auch solche, die zur Zeit nicht bekannt sind, gewährleistet.

VII. Dass den Mitgliedern des Verwaltungsrates und dem Aufsichtskommissar volle Entlast für die Ausübung ihrer Mandate erteilt wird.

VIII. Dass die Liquidation als ausgeführt und abgeschlossen zu betrachten ist.

IX. Dass keine Aktien und auch kein Aktienregister je ausgestellt wurden.

X. Dass die Geschäftsbücher und Dokumente der aufgelösten Gesellschaft während mindestens fünf Jahren in den Büroräumen der Gesellschaft "Administration Technique et Travaux Comptables S.A." in L-1724 Luxemburg, 3b, boulevard Prince Henri, aufbewahrt werden.

Kosten

Der Gesamtbetrag der Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, welche aus Anlass dieser Urkunde entstehen, unter welcher Form auch immer, beläuft sich auf ungefähr sieben hundert fünfzig Euro.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar, der Englisch und Deutsch versteht und spricht, erklärt hiermit, dass, auf Wunsch des Komparenten, die vorliegende Urkunde in Englisch abgefasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung; auf Ersuchen desselben Komparenten, und im Falle von Divergenzen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, wird die englische Fassung maßgeblich sein.

WORÜBER die vorliegende notarielle Urkunde in Junglinster, an dem oben angegebenen Tag, erstellt worden ist.

Und nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Bevollmächtigten des Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Vor- und Zunamen, Personenstand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit Uns, dem Notar, gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 10 février 2009. Relation GRE/2009/556. Reçu soixante-quinze euros 75 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 11. Februar 2009.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2009028135/231/103.

(090030701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Monroe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 30, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 116.420.

L'an deux mille neuf, le vingt et un janvier,

Par devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

Anne-Sophie Tuffery, maître en droit, demeurant au Luxembourg, agissant en exécution des résolutions prises en date du 15 janvier 2009 par le conseil d'administration de Monroe S.A. (la "Société"), une société anonyme incorporée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg ayant son siège social au 30, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B116420.

Une copie des résolutions, après avoir été paraphée ne varietur par la comparante et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante, agissant en la qualité ci-dessus indiquée, a demandé au notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La Société a été constituée par un acte du notaire Maître Jacques Delvaux le 18 avril 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1383, du 18 juillet 2006.

2) Le capital souscrit de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000) représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, entièrement libérées.

3) Suivant décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires du 31 octobre 2008, publiée au Mémorial C, numéro 2986 du 18 décembre 2008, le capital autorisé de la Société est fixé à deux cent cinquante millions d'euros (EUR 250.000.000) représenté par vingt-cinq millions (25.000.000) d'actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune.

4) Par décision de cette même assemblée générale extraordinaire, le conseil d'administration a été autorisé à émettre un emprunt obligataire convertible d'un montant maximum de deux cent trente millions (EUR 230.000.000), sans réserver aux anciens actionnaires un droit de souscription préférentiel par rapport aux obligations convertibles.

5) Le conseil d'administration a été autorisé à faire constater par acte notarié la réalisation de l'augmentation de capital au fur et à mesure de la conversion des obligations en actions, ainsi que la modification de l'article 5 des statuts qui en résultera.

6) Le conseil d'administration, réuni le 31 octobre 2008, a décidé d'émettre un emprunt convertible 2% 2008/2013 de huit millions cinq cent mille (8.500.000) obligations d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune, convertibles en actions selon les conditions générales datées du 31 octobre 2008.

7) Huit millions cinq cent mille (8.500.000) obligations ont été converties le 15 janvier 2009 en cinq millions cent mille (5.100.000) actions nouvelles, ce qui représente une augmentation du capital social souscrit de cinquante-et-un millions d'euros (EUR 51.000.000).

8) La différence entre (i) le montant nominal de quatre-vingt cinq millions d'euros (EUR 85.000.000) de l'emprunt obligataire et (ii) la valeur nominale de cinquante-et-un millions d'euros (EUR 51.000.000) des actions à émettre, soit trente quatre millions d'euros (EUR 34.000.000), est à verser à titre de prime d'émission.

9) Les cinq millions cent mille (5.100.000) actions nouvelles sont de même nature et jouissent des mêmes droits que les actions existantes.

10) Suite à la prédite conversion, le premier alinéa de l'article 5 des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Alinéa 1.** Le capital souscrit est fixé à cinquante-et-un millions trente-et-un mille euros (EUR 51.031.000), représenté par cinq millions cent trois mille cent (5.103.100) actions d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte, s'élève à environ six mille cinq cents euros (EUR 6.500).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Anne-Sophie Tuffery et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 22 janvier 2009. LAC / 2009 / 2427. Reçu 75 € (soixante-quinze euros)

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 17 février 2009.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2009028091/7241/57.

(090030790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Apollo Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 85.792.

L'an deux mille huit, le seize décembre.

Par devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "Apollo Ventures SA", ayant son siège social à L-1840 Luxembourg, 39, boulevard Joseph II, constituée suivant acte reçu du 9 janvier 2002 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu le 4 octobre 2006, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 85792. L'assemblée est présidée par Maître Catherine Desso, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich

Le président désigne comme secrétaire Madame Flora Gibert, employée privée, demeurant à L-1450 Luxembourg, 15, Côte d'Eich,

L'assemblée choisit comme scrutateur Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que toutes les 320 (trois cent vingt) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Décision de supprimer la valeur nominale des actions.

2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 46.465,26 EUR (quarante six mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR (trente deux mille euros) à 78.465,26,- EUR (soixante dix huit mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) sans création de nouvelles actions, par apport en nature d'une créance.- Souscription et libération de l'augmentation-Description de l'apport.

3.- Diminution du capital social pour le porter de son montant actuel de 78.465,26 EUR (soixante dix huit mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) à 32.000,- EUR (trente deux mille euros) par absorption des pertes et réduction subséquente du pair comptable des actions.

4.- Décision de ré-attribuer une valeur nominale aux actions, soit une valeur de 100,- EUR (cent euros) chacune.

5.- Modification subséquente de l'article 5 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer la valeur nominale des actions. Le capital est donc fixé à EUR 32.000,- (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions sans désignation de valeur.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence d'un montant de 46.465,26 EUR (quarante six mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) pour le porter de son montant actuel de 32.000,- EUR (trente deux mille euros) à 78.465,26 EUR (soixante dix huit mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) sans création de nouvelles actions, par apport en nature d'une créance.

Intervention - Souscription - Libération

Interviennent ensuite les actionnaires existants représentés par Maître Catherine, Desso prénommée, en vertu des 5 procurations, qui demeureront annexées au présent acte;

lesquels ont déclaré souscrire et libérer intégralement l'apport en nature d'une valeur de EUR 46.465,26 EUR (quarante six mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) comme suit:

- Madame Remedios Dupasquier demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana, 3963 Valais, Suisse 9.293,052 EUR
- Monsieur Pierre Dupasquier demeurant à Route de Zires 26, Crans-Montana,

3963 Valais, Suisse	9.293,052 EUR
- Madame Catherine Dupasquier demeurant à 7, rue Sextius Michel, 75015 Paris, France:	9.293,052 EUR
- Madame Anne-Marie Morrongiello demeurant à Chemin Armand Dufaux, 80 1246 Corsier Suisse	9.293,052 EUR
- Monsieur Jacques Yves Dupasquier demeurant à 38 Pili Avenue South Forbes Park Makaty City Philippines 1120	9.293,052 EUR

Description de l'apport

L'apport en nature d'une valeur globale de EUR 46.465,26 EUR (quarante six mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) consiste en une créance des actionnaires sur la Société d'un montant de 46.465,26 EUR (quarante six mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents). Cette créance est évaluée à sa valeur comptable.

Rapport d'évaluation de la créance

Cet apport fait l'objet d'un rapport établi par le réviseur d'entreprises indépendant, Société de Révision et d'Expertises Sàrl, L-8211 Mamer 53, Route d'Arlon, conformément aux stipulations de l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales et qui conclut de la manière suivante:

Conclusion

"En conclusion des investigations auxquelles nous avons procédé et de l'examen des documents qui nous ont été soumis, nous certifions par la présente:

1. L'apport en nature est décrit d'une façon précise et adéquate.
2. Le mode d'évaluation adopté est raisonnable.
3. La valeur de l'apport qui correspond au moins à la valeur de l'augmentation de capital de EUR 46.465,26,-sans création de nouvelles actions."

Ledit rapport, signé ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être formalisé avec lui.

Troisième résolution

L'assemblée décide de diminuer le capital social pour le porter de son montant actuel de 78.465,26 EUR (soixante dix huit mille quatre cent soixante cinq euros vingt six cents) à 32.000,- EUR (trente deux mille euros) par absorption des pertes et réduction subséquente du pair comptable des actions.

Quatrième résolution

L'assemblée décide de ré-attribuer une valeur nominale aux actions, d'un montant de 100,- EUR (cent euros) par action.

Cinquième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier l'article 5 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 5.** Le capital social est fixé à 32.000,- EUR (trente-deux mille euros) divisé en 320 (trois cent vingt) actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune."

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital au droit fixe d'enregistrement, s'élève à environ mille cinq cents Euros.

Provision: une somme suffisante, égale au moins au montant des frais notariaux mentionné ci-avant est d'ores et déjà à la disposition du notaire soussigné, l'apport étant réalisé en nature.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. DESSOY, F. GIBERT, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 19 décembre 2008. Relation à 0,50%: deux cent trente-deux euros trente-trois cents (232,33 €).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2009.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2009028094/211/104.

(090030945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

ABC, Africa Business Center S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 94.269.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'administration tenue en date du 23 janvier 2009

Le conseil d'administration a décidé de transférer le siège social du 16, avenue de la Porte-Neuve L-2227 Luxembourg au 5, boulevard Royal, 3^{ème} étage, L-2449 Luxembourg, à partir du 15 février 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2009.

Pour extrait sincère et conforme

BOKOMBA Kassa-Kassa

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009028119/2421/17.

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2009, réf. LSO-DB06792. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.

Albali Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 120.859.

—
EXTRAIT

Il résulte des décisions des associés prises en date du 5 février 2009 que:

La Société FIDEI S.à r.l, résidant professionnellement au 12, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg a démissionné de ses fonctions de commissaire de la Société avec effet Immédiat.

La Société Reviconsult S.à r.l, ayant professionnellement au 16, rue Jean l'Aveugle, L-1148 Luxembourg a été nommé en qualité de commissaire de la Société avec effet immédiat et pour une durée déterminée allant jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire approuvant les comptes de l'année 2011 et supposée être tenu durant l'année 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le février 2009.

Pour la Société

Signature

Un administrateur

Référence de publication: 2009028691/1337/22.

Enregistré à Luxembourg, le 9 février 2009, réf. LSO-DB02933. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090031653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 février 2009.

S.Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8226 Mamer, 2, rue de l'Ecole.

R.C.S. Luxembourg B 97.320.

—
Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20.2.2009.

Signature.

Référence de publication: 2009028195/1286/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 février 2009, réf. LSO-DB05156. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(090030255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2009.